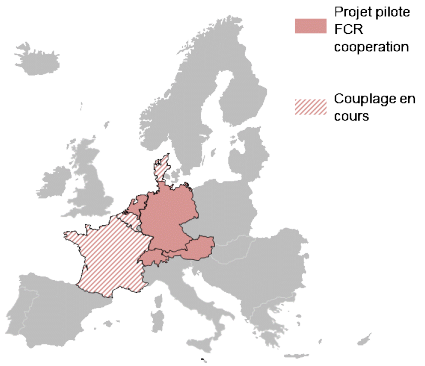
ACTUALITÉS

Commission accès aux marchés
7 octobre 2016

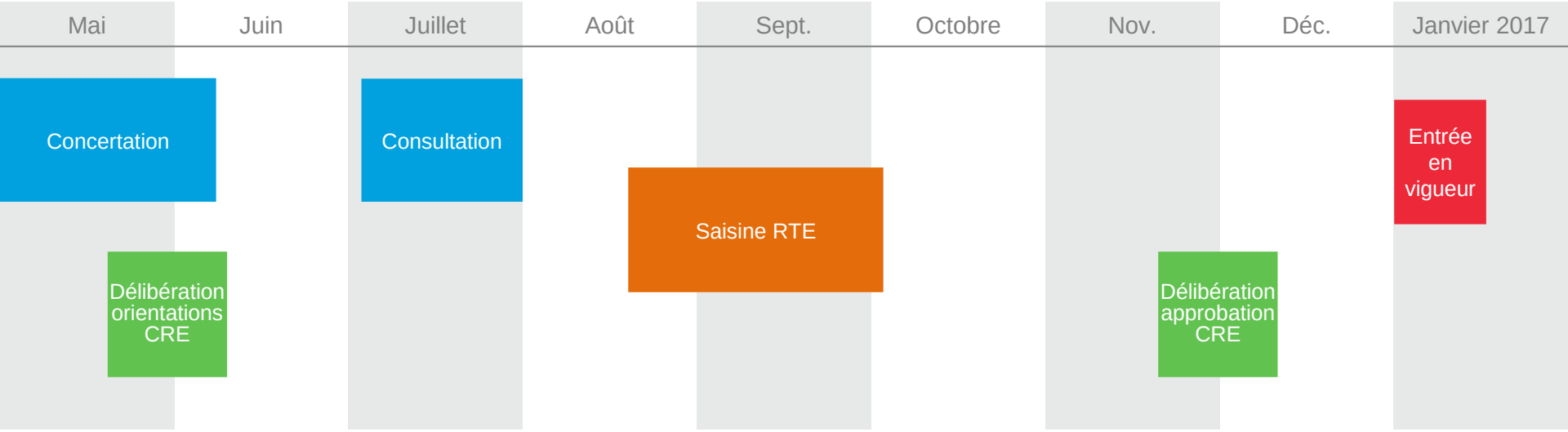
1

APPEL D’OFFRES TRANSFRONTALIER POUR LA RÉSERVE PRIMAIRE

CONSTITUTION DE LA RÉSERVE PRIMAIRE PAR AO TRANSFRONTALIER

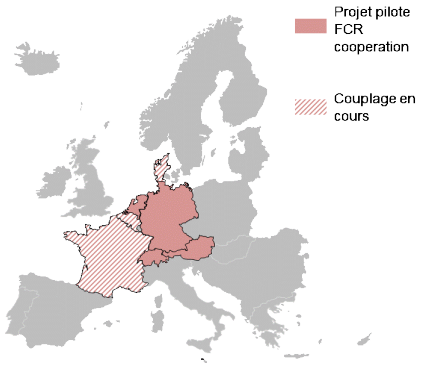


- **RTE a saisi la CRE le 30 septembre 2016**
  Proposition d'évolution des règles SSY permettant la déclinaison réglementaire de la constitution de la réserve primaire par appel d'offres transfrontalier



- **Il est proposé que la première enchère se tienne le 10 janvier 2017 pour la première semaine de livraison (du 16 au 22 janvier 2017)**

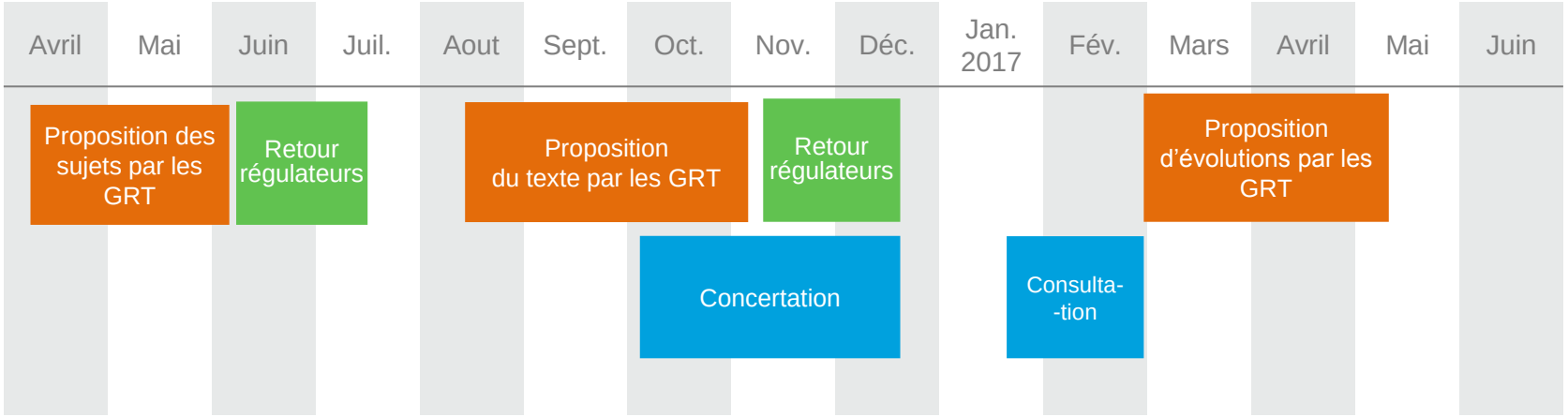
CONSULTATION POUR L'ÉVOLUTION DE LA FCR COOPÉRATION



Une unique consultation supranationale

Consultation commune des GRT de AT, BE, CH, DE, DK, FR et NL

Coordonnée avec les régulateurs des mêmes pays



Sujets abordés

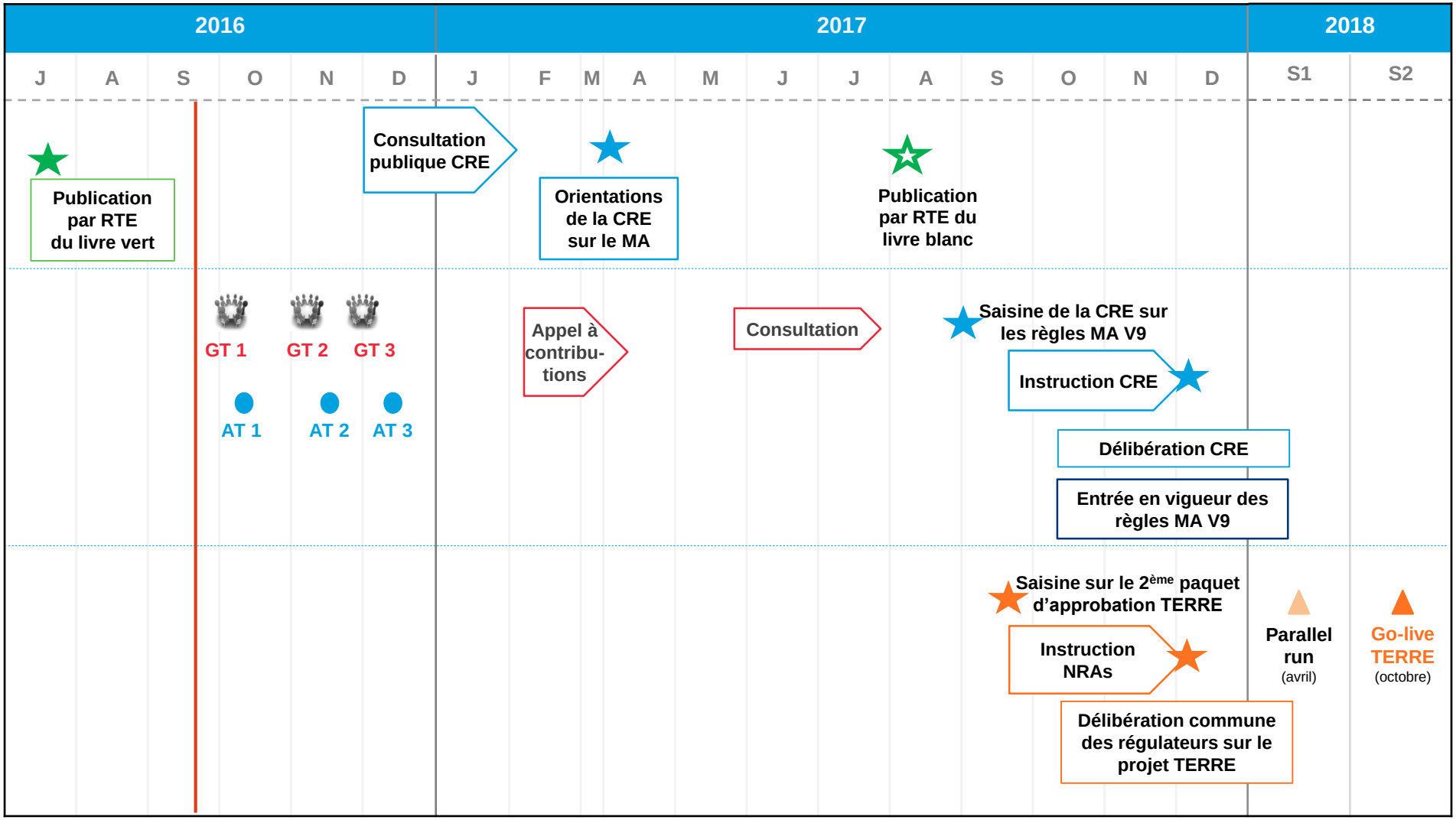
- Fréquence AO et durée produits
- Type d'offres
- Algorithme
- Transfert XB entre acteurs
- Règlement au prix d'offre vs. prix marginal
- Harmonisation

2 FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉQUILIBRAGE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

GT fonctionnel

Atelier technique (AT)



Ce calendrier est susceptible d'évoluer

3

APPEL D’OFFRES RÉSERVES RAPIDE ET COMPLÉMENTAIRE

Evolutions

Le 28 septembre 2016 s'est achevé l'appel d'offres visant à contractualiser les réserves rapide et complémentaire sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les modalités de contractualisation associées à cet AO reprenaient largement celles mises en œuvre en 2016 et intégraient les évolutions suivantes :

1 – Période de contralualisation

Passage à l'année civile

2 – Format des offres

Introduction d'offres annuelles

3 – Observabilité

Expérimentation « observabilité statistique »

4 – Paquet fiabilité

Augmentation du montant des pénalités associées à la révision des engagements

Organisation d'un essai annuel à la demande du titulaire

Publication d'un indicateur de fiabilité

5 – Agrément

Réduction de la période d'agrément à 15 jours

Agrément sur des périodes spécifiques

Agrément des capacités de production « à chaud »

Agrément facilité pour les EDA ayant perdu des sites

Aménagements des conditions techniques suite au REX

APPEL D'OFFRES RR/RC 2017

Résultats

L'appel d'offres visant à la contractualisation des réserves rapide et complémentaire pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 a permis à RTE de retenir 11 sociétés : Actility, Alpiq Energie France, CNR, EDF, Energy Pool, Engie, Novawatt, Smart Grid Energy, Solvay Energy Services, Taranis Commodities et Voltalis.

L'observabilité statistique sera utilisée.

824 MW d'offres annuelles ont été soumises.

Malgré un volume d'offres réduit sur certaines semaines de l'hiver, le besoin exprimé par RTE a été couvert en totalité. La forte concurrence sur le marché des réserves rapide et complémentaire a permis de maintenir un coût de contractualisation maîtrisé.

Le coût total de la contracualisation pour 2017 s'élève à 36,3 M€ (contre 40,5 M€ pour 2016).

Prix RR 2017	24,2 k€	Prix RC 2017	16,4 k€	IHH 2017	1 998
Prix RR 2016	28,6 k€	Prix RC 2016	18,2 k€	IHH 2016	2 167

Les attributions seront communiquées aux candidats au cours de la semaine du 10 octobre 2016.



INTERRUPTIBILITÉ

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES S2 2016

Evolution du dispositif d'interruptibilité (arrêtés du 22 décembre 2015)

Le dispositif passe de 600 MW à 1600 MW.

La rémunération maximale passe de 30 k€/MW/an pour les 600 MW à (i) 90 k€/MW/an pour 1000 MW et (ii) 30 k€/MW/an pour 600 MW

Mise en œuvre du dispositif par RTE au 1er juillet 2016

1278 MW contractualisés avec 19 sites pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016

Montant : 47 M€



ÉVOLUTION ET CALENDRIER 2017

Evolution du dispositif d'interruptibilité (arrêtés du 3 octobre 2016)

Les volumes et rémunérations maximales évoluent :

	2016	2017
Catégorie 1	1000 MW à 90k€/MW/an	1200 MW à 70 k€/MW/an
Catégorie 2	600 MW à 30 k€/MW/an	400 MW à 30 k€/MW/an

Calendrier prévisionnel

Remise des offres le 27 octobre 2016



5

RÉCONCILIATION TEMPORELLE N°11

RÉCONCILIATION TEMPORELLE N°11

Résultats

La réconciliation temporelle n°11 portant sur la période **1er juillet 2014 – 30 juin 2015** est en cours de finalisation.

Les flux financiers couvrant les compensations et le résidu de la réconciliation temporelle n°11 représentent un montant global de **24,3 M€** avec 8 responsables d'équilibre remboursés et 11 responsables d'équilibre facturés.

Le résidu financier est une facture qui s'élève à 11,7 k€.

Volume RT11	Volume RT10	Volume RT9
24,3 M€	10,7 M€	6,9 M€
Bascule consommation profilée → pertes	Bascule pertes → consommation profilée	Bascule consommation profilée → pertes

Pour cette réconciliation temporelle, certains GRD ont re-déclaré des courbes de charge télérelevées conformément à la nouvelle possibilité ouverte par la version 7 des règles MA-RE. Un bilan des redéclarations de courbes de charges télérelevées sera transmis à la CRE d'ici fin 2016.

Les factures de réconciliation temporelle seront transmises aux acteurs fin octobre. Un bilan complet de la RT11 sera communiqué avec le compte-rendu de la Commission accès aux marchés.

Merci pour votre attention